

REPUBLIQUE FRANCAISE

Département de la Moselle
Arrondissement de METZ-CAMPAGNE

Centre Communal d'Action Sociale
VILLE DE MARLY

MARLY, le 22 juin 2023

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL
D'ADMINISTRATION DU C.C.A.S.

SEANCE DU 21 JUIN 2023

Sous la Présidence de

Thierry HORY

Président du C.C.A.S.

Maire de la Ville de Marly

Nombre de membres en exercice	: 11	<u>Etaient présents :</u>	MM. HORY, MOREL, ROTHEA,
Nombre de membres présents	: 09		Mmes. HETHENER, HANSE, JACOB-VARLET
Nombre de suffrages exprimés	: 11		KUNTZ, LARCHER, MOREAU
Nombre de membres absents	: 02	<u>Absentes excusées :</u>	Mme FRANCFORT (délégation à M. HORY)
Absents ayant donné procuration	: 02		Mme NOEL (délégation à Mme JACOB-VARLET)

Les convocations à cette séance ont été envoyées le 14 juin 2023

XX – Résidence « les Hortensias » : forfait autonomie - convention

Un Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens (CPOM) a été conclu entre le Président du Conseil Départemental et le C.C.A.S en juin 2017.

Ce contrat prévoit l'attribution par le Département d'un forfait autonomie pour financer des actions individuelles ou collectives de prévention de la perte d'autonomie au profit des résidences autonomie.

Afin de procéder au versement de la somme allouée, ce forfait autonomie doit s'inscrire dans une convention devant être conclue entre le Président du Département et le Gestionnaire de l'Etablissement, qui formalisent des engagements réciproques.

Mme Marie-Louise KUNTZ ne participant ni au débat ni au vote,
Après en avoir délibéré, les autres membres du Conseil d'Administration du CCAS décident à l'unanimité :

- d'**AUTORISER** le Président, ou son représentant, à signer cette convention ainsi que tous les avenants y afférents.

Délibération exécutoire compte tenu de sa publication le 22 juin 2023
Pour extrait conforme, Marly, le 22 juin 2023

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication au recueil des actes administratifs.



Pour le Président du C.C.A.S
La Vice-Présidente,

Odile JACOB – VARLET
Maire – Adjoint de la Ville de Marly
Déléguée aux Affaires Sociales

Accusé de réception en préfecture
057-265703009-20230621-20-2023-DE
Date de télétransmission : 23/06/2023
Date de réception préfecture : 23/06/2023